

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le : 26 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 09

Votants 14

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2023

OBJET : Délibération N°2023-16

Tarif assainissement collectif

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Géraldine MARTYNIK, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien CLAVIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Jean-Michel RADOUX, Custodia CARVALHO a donné pouvoir à Nathalie HOUSSIER Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir à Luc TABORDET, Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir Pascal RAPIN ;

Secrétaire de séance : Patrick HERVET

Le maire propose de fixer le prix du service public d'assainissement à 1.1€ le M3 hors taxe à minimum et hors redevance de l'agence sur la base d'une facture d'eau avec une consommation de 120 M3.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette recommandation qui émane de l'agence de l'eau.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 26 juin 2023

Le Maire

Pascal RAPIN

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20230626-DE-QUINCY2023-16-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023

-Transmis aux représentants de l'Etat le : 28 juin

-Publié le : 28 juin 2023



Secrétaire de séance
Patrick HERVET